

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la simple question Fabrice Moscheni – PIG explicites en 2023 (24_QUE_52)

Rappel de l'intervention parlementaire

Lors de la discussion sur les comptes 2023, j'ai demandé quel était le montant des Prestations d'Intérêt Général (PIG) implicites en 2023. Malheureusement, le Conseil d'Etat n'a pas été à même de me donner ce montant.

J'ai l'honneur de poser la question au Conseil d'Etat:

En 2023, quels sont les montants des PIG explicites, segmentés par type de prestation et, pour chacun des types de prestation, les institutions bénéficiaires de ces PIG.

Réponse du Conseil d'Etat

Les montants 2023 des prestations d'intérêt général (PIG) explicites allouées aux établissements hospitaliers du canton sont présentés ci-dessous selon les catégories en cours d'élaboration par la Direction générale de la santé.

PIG explicites selon types de prestations	Hôpitaux FHV (en millions CHF)	CHUV (en millions CHF)
Formation	28,4	63,9
Maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politiques régionales	13,1	0,1
Continuité des soins	13,3	23,2
Qualité et sécurité des patients	1,2	4,4
Services aux patients et proches	0,7	11,3
Programmes et dispositifs cantonaux	1,7	24,1
Urgences et préparation aux crises	3,9	6,3
Total	62,3	133,3

Le Conseil d'Etat précise que la présentation ci-dessus tient compte du souhait des établissements de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) de ne pas communiquer les montants qui leurs sont spécifiquement attribués. De plus, les montants attribués au titre des valorisations salariales, indexation et autres types de subventions ne sont pas comptabilisés de façon identique entre les hôpitaux de la FHV et le CHUV et n'ont donc pas été intégrés au tableau ci-dessus.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 août 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni